



Sud-Solidaires BPCE – 21 B, rue Edmond Proust - 79000 NIORT
06-37-61-34-04 / 06-15-79-25-99 / 06-12-38-10-95
sudceapc@yahoo.fr / www.ceapc.sudbpce.com

 [sudsolidaires.ceapc](https://www.facebook.com/sudsolidaires.ceapc)  [SUDBPCE](https://twitter.com/SUDBPCE)  [Sud Groupe BPCE](https://www.youtube.com/SudGroupeBPCE)

Union
syndicale
Solidaires

SLE et Heures supplémentaires : 1 poids, 2 mesures ! 😊

Les élu-es au CSE ont reçu un mail de la direction les informant que des salarié-es allaient se faire payer ou récupérer des heures supplémentaires effectuées dans le cadre des SLE.

Voici une copie de ce mail :

« Bonjour,

Dans le cadre de la tenue des assemblées générales des SLE, nous vous informons que des heures supplémentaires vont être réalisées par 3 personnes du secrétariat général et 1 personne du juridique, sur la période du 18 juin au 27 juin 2019. Ces heures supplémentaires seront payées ou récupérées. »

Jusque-là, tout est normal !

Ce qui l'est moins, c'est la pression exercée sur certain-es collègues pour les « forcer » à assister aux réunions des SLE par une certaine hiérarchie. Ces réunions se tenant en dehors des heures de travail, libre à chacun-e d'y assister ou non ! Si la direction souhaite faire travailler des collègues (gérer l'accueil des sociétaires, passer le micro, etc...), elle doit alors envoyer une convocation indiquant qu'elle demande de faire des heures supplémentaires (payées ou récupérées au choix) Les règles sont claires et elle être doivent les mêmes pour toutes et tous. Et n'oubliez pas non plus de vous faire rembourser vos frais de déplacement !

Pour un coup de main contactez-nous !!

Si la Ceapc est riche à ce point pour se payer les services des « maitres de cérémonie » Marie Drucker et Bernard de la Villardière, alors qu'elle s'acquitte à minima de ses obligations réglementaires quant aux heures supplémentaires !

Le syndicat Sud-Solidaires demande à la direction, au nom de la transparence tant prôchée par l'entreprise vis-à-vis des sociétaires, des clients, des salarié-es de nous communiquer le prix de ses prestations.



Toute heure travaillée doit-être
rémunérée ! N'est-ce-pas
messieurs ?